



Séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020

Le trois juillet deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, à l'Entrepôt des Sels, sous la présidence de Monsieur Stéphane Haussoulier, Maire de Saint Valery sur Somme.

■ Etat des présences :

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de :

Marie-Hélène Deneuille, absente excusée ayant donné procuration à Patrick Vue,
Jacqueline Becquet, absente excusée ayant donné procuration à Francis Eynard
Thelma Delebarre, absente excusée ayant donné procuration à François Vaillant,

■ Secrétariat de séance :

Clémence Froissart-Senlis a été élue secrétaire de séance.

■ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

A la demande de Jacqueline Becquet, Francis Eynard sollicite la modification de la rédaction du point 9 pour la désignation des élus municipaux appelés à siéger au sein de la commission de consultation pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) entre 40 000 € et 90 000 € et ainsi préciser que « la commission en question est créée à la demande de Jacqueline Becquet ».

Cette remarque prise en compte et validée, les comptes rendus des séances en date du 24 mai et 29 mai 2020 ont été adoptés à l'unanimité.

■ Remarques diverses

Néant

■ Décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

Dans le cadre de la délibération en date du 24 mai 2020, donnant délégations au Maire par le Conseil Municipal, il signale :

- Avoir créé des tarifs « visiteurs » du Port de Plaisance.
- Avoir créé une régie de recettes au Port de Plaisance
- Avoir pris un avenant à la régie du service culturel pour créer un compte au Trésor Public
- Avoir créé des tarifs Bar-Brasserie du Port de Plaisance

1-Vote du budget primitif 2020 et des taux d'imposition

Les conseillers municipaux ont reçu les documents présentant le budget prévisionnel pour l'année 2020. Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes des choix budgétaires pour l'année 2020, tels qu'ils sont proposés par la commission des finances, qui s'est réunie le 22 juin dernier.

Les dotations sont connues depuis le 8 avril 2020, et la commune perd 92 258 € de dotations de l'Etat par rapport à 2019, soit une baisse de 11,71%.

La commission des finances a souhaité cette année exonérer les acteurs économiques des droits d'occupation du domaine public, mettre en place une navette gratuite interne à la commune, créer des bons d'achat chez les professionnels valéricains.

Monsieur le Maire rappelle qu'en terme de fonctionnement, il convient de contenir les dépenses au maximum. Cela passe par une vigilance accrue sur la pertinence des dépenses et des mises en concurrence systématique de nos fournisseurs, et des négociations régulières pour acheter au meilleur prix.

Il détaille ensuite la composition de la proposition de budget soumise à l'assemblée, et préparée par la commission des finances.

Dépenses de fonctionnement :

- 011 - Charges à caractère général : 1 113 200 € (831 100 € en 2019)
 - 606 - Achats non stockés de matières et fournitures : 440 000€ (contre 305 600 € prévus en 2019)

On y retrouve les énergies, fournitures d'entretien, petits équipements, fournitures de voirie, vêtements de travail, fournitures administratives...

- 61 - Services extérieurs : 365 000 € (contre 315 000 € en 2019)

Entretien véhicules, bâtiments, maintenance.

Article 615231 – voiries : inscription de 15 000 € qui comprend, le balayage des rues, la location d'une nacelle pour Noël.

Article 615232 – réseaux : 70 000 € qui comprend les effacements de réseaux, l'entretien de l'éclairage public.

- 62 - Autres services extérieurs : 272 000 € (contre 171 000 € en 2019)

Surtout la réinscription des montants 2019 et une inscription des frais liés à la navette mise en place cet été (du 04 juillet jusqu'au 30 août 2020) et les week-end d'automne. La navette dénommée « La Sauterelle » est accessible gratuitement par tous : valéricains et visiteurs.

- 63 – Impôts, taxes et versements assimilés : 36 200 € (contre 39 500 € en 2019)

Ajustement par rapport à 2019

- 012 - Charges du personnel et frais assimilés : 1 568 000 € (contre 1 327 000€ en 2019)

On voit surtout une augmentation sur le poste de la rémunération des non-titulaires liés à l'activité du Port de Plaisance, mais en recettes de fonctionnement, il apparaît une inscription liée à un remboursement provenant du budget annexe du Port de Plaisance.

- 014 – Atténuation de produits : 520 000 € (contre 1 039 000 € en 2019)

739211 : 520 000 euros (dont 300 000 € pour la voirie+ l'abondement de 20% de la Communauté d'Agglomération seront consacrés au programme de rénovation voiries, cette somme s'ajoute à celle déjà capitalisée les années antérieures pour pourvoir aux travaux prévus en 2020 : rue St Pierre, rue de la Croix l'Abbé...).

- 65 – autres charges de gestion courante 378 000 € (343 500 € en 2019)
- 66 – charges financières : 75 000 € (78 600 € en 2019)

Le remboursement des intérêts des emprunts est fixé à 56 000 €.

Les coûts de la ligne de trésorerie sont fixés à 16 000 €

Actuellement le remboursement annuel des emprunts de la commune s'élève à 176 000 € de capital et 56 000 € d'intérêts soit 232 000 €. Si on ôte de l'échéance annuelle des emprunts, celle réglée pour l'hôtel Restaurant du Cap Hornu, propriété de la commune, aujourd'hui géré par un bail emphytéotique par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, il reste une charge annuelle de la commune de 127 800 €.

- 67 – charges exceptionnelles : 134 400 € (9 900 € en 2019)

678 : inscription de 125 000 € pour mettre en place les bons d'achat dans les commerces de la commune.

- 022 – Dépenses imprévues : 19 977 € (en 2019 : 400 €)
- 023 – Virement à la section d'investissement : 1 405 000 € (en 2019 : 1 960 000 €)
- 042 – opération d'ordre de transfert entre sections : 74 423 € (5 000 € en 2018) :

Total des dépenses de fonctionnement 2020 : 5 288 000 € (en 2019 : 5 582 000 €)

Recettes de fonctionnement :

- 013 – atténuation de charges : 55 000 € (35 000 € en 2019)

Somme totalement inscrite au 6419 - Remboursement sur rémunération du personnel dans le cadre des congés maladie. Les remboursements de l'Etat liés aux emplois aidés sont en extinction.

- 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses : 1 196 500 € (1 309 000 € en 2019)

Ce chapitre comprend les recettes de vente de concessions, les redevances pour l'occupation du domaine public, le stationnement, le reversement du budget de l'eau et de l'assainissement et du budget port de plaisance des charges de personnel. Ce chapitre baisse par ajustement du compte lié au stationnement payant et à la proposition d'exonération des droits d'occupation du domaine public et des publicités commerciales pour l'année 2020.

- **73** – impôts et taxes : 1 648 966 € (1 830 351 € en 2019)

Les recettes fiscales (73111) liées aux impôts locaux sont fixées à 1 538 966 € (au lieu de 1 528 351 € en 2019) avec le maintien des taux de 2019 soit 16.13% pour la taxe d'habitation et 43.24% pour la taxe foncière non bâti, et une baisse du taux de taxe foncière bâti à 19.08%.

- **74** – dotations et participations : 950 126 € (en 2019 : 960 600 €)

Baisse des dotations de l'Etat de 92 258 €.

- **75** – autres produits de gestion courante : 182 000 € (248 000 € en 2019)

Dans ce chapitre, le reversement de l'excédent du budget du camping (délibération prise en fin d'année) au compte 7551.

- **76** – produits financiers : 0€
- **77** – produits exceptionnels : 4 720€ (4 362 € en 2019)
- **002** – résultat reporté : 1 250 688 € (voté au CA 2019)

Total des recettes de fonctionnement 2020 : 5 288 000 €

Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement pour 2020 sont liées à :

Un programme d'éclairage public : 260 000 €
La restauration des parties de l'estacade endommagées : 200 000 €
Réhabilitation de l'entrepôt des sels : 1 465 700 € et achat de mobilier : 392 000 €
Réhabilitation des remparts : 1 155 000 €
Travaux sur les orgues : 13 000 €
Travaux dans les logements communaux : 40 000 €
Restauration de petits mobiliers classés : 22 000 €
Réfection de l'Eglise : 200 000 €
Achat d'horodateurs : 200 000 €
Réfection de la salle de Ribeuville : 70 000 €
Mur du cimetière : 17 000 €
Réfection du casino : 100 000 €
Aménagement des nouveaux locaux des services techniques : 95 000 €
Création d'un citystade : 191 200 €
Jardinières : 9 000 €
Matériel informatique mairie : 3 000 €
Plantation d'arbres et arbustes : 108 000 € subventionnés à 90% par la Région Hauts de France.
Petit matériel : 10 000 €
Mobilier urbain : 77 000 €
Panneaux de signalisation : 10 000 €
Défibrillateurs : 8 000 €
Chauffage église : 30 000 €
Mise en conformité électrique de l'aire des campings cars : 40 000 €
Grille de la source de la Chapelle : 6 000 €

Salle de danse/médiathèque : 190 000 €
Vitreaux chapelle St Pierre : 10 000 €
Achat de véhicules : 30 000 €
Conteneurs stockage vélos : 20 000 €
Compteurs routiers : 10 000 €
Achat chalets marché de Noël : 21 000 €
Illuminations de Noël : 15 000 €
Achat matériel atelier fitness : 20 000 €
Tennis club : éclairage et mobilier : 20 000 €
Débroussailleuse thermique : 2 000 €
Etude développement et aménagements paysagers : 50 000 €
Mise en place de la signalétique de la navette : 5 000 €
Achat de panneaux extérieurs de communication sur travaux : 3 500 €
Achat 2 vitrines salles d'exposition : 7 500 €
Achat matériel pour le tribunal de commerce : 3 000 €
Achat de cimaises pour la Chapelle St Pierre : 2 500 €
Achat tables/bancs parvis de la Chapelle St Pierre : 1 500 €

Total des dépenses d'investissement 2020 : 10 495 000 € (en 2019 : 11 500 000 €)

Recettes d'investissement :

Inscription de l'affectation du résultat 2019 pour un montant de 1 455 308 €
Inscription du FCTVA, de la taxe locale d'équipement : 2 054 043 €
Virement de la section de fonctionnement fixée à 1 405 000 €
Un emprunt est prévu à hauteur de 3 748 000 € afin de compenser le retrait de la vente du camping municipal.
Inscription de diverses subventions et participations.

Total des recettes d'investissement 2020 : 10 495 000 €

Avant le vote du budget primitif 2020, Francis Eynard intervient sur plusieurs points et précise qu'il ne votera pas le budget proposé.

- Tout d'abord l'inscription des 125 000 € afin de mettre en place les bons d'achat chez les commerçants valéricains, représente presque 20% du produit de la taxe foncière et c'est donc l'impôt des habitants qui finance ce dispositif. Concernant les annulations de redevance d'occupation du domaine public, Francis Eynard précise qu'il aurait été plus enclin à procéder à une annulation partielle proratisée au nombre de mois de confinement. De plus cette remise ne concernerait que les restaurateurs de la commune.
- Les coûts de fonctionnement induits de l'Entrepôt des Sels sont estimés par Francis Eynard de 450 000 € à 500 000 € pour les contribuables valéricains. Il ne croit d'ailleurs pas à une structure haut de gamme pour l'entrepôt des sels.
- Francis Eynard constate l'augmentation de l'inscription des indemnités aux élus pourtant avec un adjoint en moins.
- Francis Eynard n'est donc pas en accord avec le budget proposé, mais reste pourtant favorable à l'instauration d'une aide économique.

En réponse à ces remarques, Monsieur le Maire rappelle tout d'abord que sa position sur la mise en place des bons d'achat est connue de longue date. C'est une aide pour l'ensemble des commerçants de la commune, même les restaurateurs. Il signale d'ailleurs que les conditions d'exploitation de ces activités commerciales ne sont plus les mêmes dans les conditions sanitaires actuelles. A ce titre il donne en exemple les baisses de chiffres constatés sur l'ensemble des équipements du syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

entre 2019 et 2020. Si par cet acte de mise en place de bons d'achat, la commune sauve quelques commerces, Monsieur le Maire assume ce choix.

Stéphane Haussoulier précise son objectif quant à la destination de l'espace de restauration de l'entrepôt des sels : en effet il souhaite plutôt un lieu de qualité qui demeure accessible aux valéricains. Toutefois la situation actuelle n'est pas propice à ce type d'investissement privé. Monsieur le Maire s'interroge sur l'aspect brut actuel de l'espace qui peut freiner les volontés.

L'entrepôt des Sels accueillera de nouveau à compter du 8 juillet 2020 des séances de cinéma. Des séminaires sont déjà prévus à l'automne générant des recettes de location.

L'augmentation des indemnités des élus en 2020 est la traduction de la loi de fin 2019.

François Vaillant s'interroge sur la pertinence de créer un budget annexe pour le fonctionnement de l'entrepôt des sels. Stéphane Haussoulier précise que ce n'est pas une obligation mais que cette création pourrait être envisagée.

Francis Eynard constate aussi les problèmes de stationnement liés à la piétonisation de la rue de la Ferté. Monsieur le Maire précise que la commune doit avoir la capacité d'exister sans la voiture. Ces zones piétonnes participent à la sécurité des usagers sur l'espace public. La ville est plus agréable.

Monsieur le Maire met aux votes les différents points suivants :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve, à la majorité, les taux d'imposition 2020 des trois taxes comme ci-dessous :
 - . Taxe d'habitation : 16,13
 - . Taxe foncier bâti : 19,08
 - . Taxe foncier non bâti : 43,24

4 abstentions : Francis Eynard, Jacqueline Becquet, François Vaillant, Thelma Delebarre.

- Approuve, à la majorité, le budget primitif de la commune pour l'année 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

5 288 000 € en section de fonctionnement
10 495 000 € en section d'investissement

4 votes contre : Francis Eynard, Jacqueline Becquet, François Vaillant, Thelma Delebarre.

- Autorise Monsieur le Maire à mandater les participations à charges intercommunales sur l'article 6554,

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes délibérations afin de demander des subventions pour chaque opération sur la base du budget voté, et à engager toutes démarches nécessaires à l'accomplissement des projets énumérés.

2- Vote du budget annexe du camping municipal pour l'année 2020

Monsieur le Maire rappelle que le camping municipal est géré jusqu'en 2024 par un délégataire. Il n'y a donc plus beaucoup de mouvements comptables sur ce budget. De plus la vente du camping n'a pas été retranscrite dans ce budget, Monsieur le Maire préférant proposer la contractualisation d'un prêt sur le budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, le budget annexe primitif 2020 du camping municipal qui s'équilibre de la façon suivante :

92 000 € en section de fonctionnement
0 € en section d'investissement

3- Vote du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020

La section d'exploitation en dépenses et en recettes reprend la totalité du fonctionnement de l'année 2019 en ajustant certains postes. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 161 000 €.

Monsieur le Maire apporte les explications concernant le document proposé et détaille la liste des investissements hors restes à réaliser 2019 déjà détaillés à l'occasion du vote du compte administratif 2019, à savoir :

Des branchements neufs, achat de petits matériels (9 287 €), compteurs de sectorisation (49 000 €), complément télérelève (36 000 €), poste de relèvement de l'Abbaye (34 000 €), dégrilleur (28 000 €), réseau eau potable de la Croix l'Abbé (151 000 €), réseau eaux usées de la Croix l'Abbé (159 000 €), réseau eau potable porte de Nevers (107 000 €), réseau eaux usées porte de Nevers (113 000 €).

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 1 364 000 €.

Il souligne que l'ensemble de ces investissements sera réalisé avec un emprunt de 49 000 €.

François Vaillant propose que la commune étudie la possibilité d'instaurer une surtaxe sur les gîtes touristiques de la commune. L'égalité de traitement des administrés devant la redevance pourrait être mise en cause.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe primitif 2020 du service de l'eau et de l'assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :

1 161 000 € en section de fonctionnement
1 364 000 € en section d'investissement

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes délibérations afin de demander des subventions pour chaque opération sur la base du budget voté.

4- Vote du budget annexe « Port de plaisance » pour l'année 2020

Ce budget annexe créé en 2019 n'a fait l'objet d'aucune dépense ni recette en 2019. Les résultats du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019 sont donc nuls.

L'exploitation réelle du port de plaisance de Saint-Valery-sur-Somme en régie municipale débute au 1^{er} janvier 2020. La majorité des recettes d'exploitation est liée aux redevances d'amarrage honorées par les plaisanciers et les recettes liées à l'activité de bar et de brasserie qui débute le samedi 4 juillet 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve à la majorité, le budget annexe primitif 2020 du port de plaisance qui s'équilibre de la façon suivante :

444 000 € en section de fonctionnement
56 000 € en section d'investissement

4 abstentions : Francis Eynard, Jacqueline Becquet, François Vaillant, Thelma Delebarre.

5- Création du conseil portuaire du port de plaisance de Saint-Valery-sur-Somme – désignation des membres du conseil municipal qui y siégeront

Dans le cadre de l'exploitation du port de plaisance municipal, Monsieur le Maire propose de créer le conseil portuaire dédié.

Le code des transports en particulier ses articles R. 5314-17 et suivants, stipule que dans les ports relevant de la compétence des communes, il est institué un conseil portuaire dont le maire occupe le siège président.

Le conseil portuaire est également constitué d'un représentant du concessionnaire soit en l'occurrence un autre membre du conseil municipal puisque la commune exploite en direct le port de plaisance.

Un membre du personnel communal désigné par le Maire siège également au sein de ce conseil.

Six membres représentants les usagers du port de plaisance à raison de trois membres qui représentent les navigateurs de plaisance désignés par le comité local des usagers permanents du port (CLUPP) et trois membres qui représentent les services nautiques, construction, réparation et les associations sportives et touristiques liées à la plaisance, désignés par le maire après consultation des organisations représentatives au plan local.

Le conseil portuaire est complété par un représentant désigné par la chambre de commerce et d'industrie quand elle n'est pas concessionnaire.

Les membres du conseil portuaire sont nommés par arrêté du maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

- entérine la création du conseil portuaire du port de plaisance de Saint-Valery-sur-Somme
- détermine sa composition comme suit :

- Le président
- Un représentant du conseil municipal
- Un représentant des agents
- Trois représentants désignés par le CLUP
- Trois membres des services nautiques, construction, réparation et associations sportives et touristiques liées à la plaisance
- Un membre de la CCI

- propose Daniel Chareyron comme représentant du conseil municipal outre Monsieur le Maire qui est représentant de droit et président du conseil portuaire.

4 abstentions : Francis Eynard, Jacqueline Becquet, François Vaillant, Thelma Delebarre.

6- désignation des commissaires appelés à siéger à la commission communale des impôts directs

La commission communale des impôts directs (CCID) est composée du Maire, qui est président de droit de la CCID, et de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants pour les communes de plus de 2000 habitants.

Une liste de membres en nombre double, soit 32 noms, est à transmettre sous forme de délibération à l'administration fiscale.

La CCID donne chaque année, son avis sur les nouvelles évolutions et les modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle participe à la détermination et la mise à jour des

paramètres départementaux d'évaluation des locaux, signale à l'administration les changements affectant les changements affectant les propriétés bâties et non bâties non pris en compte par l'administration fiscale.

La CCID se réunit, en général une fois par an, à la demande du directeur régional/départemental des finances publiques et sur convocation du maire. Le quorum est de 5 commissaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les personnes figurant sur la liste ci-après pour faire partie de la Commission communale des impôts directs (un choix sera ensuite opéré dans ces propositions par l'administration fiscale) :

Commissaires titulaires :

- 1 Monsieur Daniel CHAREYRON
- 2 Madame Alexandra CHAUDET
- 3 Monsieur Didier GONDOIS
- 4 Madame Anne SAUVE
- 5 Monsieur Pascal NEUVILLERS
- 6 Madame Sophie GRAVELET-LOETSCHER
- 7 Madame Clémence SENLIS-FROISSART
- 8 Madame Marie-Hélène DENEUVILLE
- 9 Monsieur Patrick VUE
- 10 Madame Marylène ROUECHE
- 11 Monsieur David BARBAGE
- 12 Monsieur Patrick HAGNERE
- 13 Madame Caroline DEVAUX-WATRIGANT
- 14 Monsieur Henri PILNIAK
- 15 Monsieur Francis EYNARD
- 16 Madame Jacqueline BECQUET

Commissaires suppléants :

- 1 Madame Laurence LERAILLE
- 2 Madame Josiane PALERO
- 3 Madame Nathalie LELONG-DELABYE
- 4 Monsieur Sylvain LAMIDEL
- 5 Monsieur Roland MOITREL
- 6 Monsieur François VAILLANT
- 7 Monsieur Jean-Marie BOCQUET
- 8 Madame Annick LELEU
- 9 Madame Anne-Marie DEGREMONT
- 10 Monsieur Guy GROGNET
- 11 Monsieur Gautier LOGER
- 12 Monsieur William GODEFROY
- 13 Madame Marinette GEST-SOULAIROL
- 14 Monsieur Léopold DEHEZ
- 15 Monsieur David BELLEGUEULLE
- 16 Madame Francine DELMAS

7- Création de postes

Monsieur le Maire propose de créer les postes suivants afin de permettre à certains agents communaux de changer de grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité,

- à compter du 1^{er} septembre 2020 :
 - Décide la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

- Décide la suppression d'un poste d'agent de maitrise à temps complet
 - Décide la création d'un poste d'attaché principal à temps non complet (5,25/35^{ème})
 - Décide de supprimer un poste d'attaché à temps non complet (5,25/35^{ème})
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

8- Questions et informations diverses

- Le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs est paru au journal officiel de la république française le 30 juin dernier. Ce décret fixe au 10 juillet 2020 la convocation des conseils municipaux appelés à désigner leurs délégués titulaires et suppléants. Les convocations partiront lundi 6 juillet 2020 pour une nouvelle réunion de conseil le 10 juillet 2020 à 20 heures.

Remarques des conseillers municipaux

- Francis Eynard souhaite connaître les critères d'attribution des cabines de plage. Monsieur le Maire précise que les critères apparaissent toujours injustes aux personnes qui n'obtiennent pas de location. Les demandes sont traitées en mairie avec un avantage donné sur la durée la plus longue de location à savoir 5 mois. Francis Eynard propose d'étudier ces locations à la journée et que les critères de sélection soient connus à l'avance. Monsieur le Maire rappelle qu'il peut recevoir en rendez-vous toute personne se sentant lésée dans le choix opéré. Il précise également qu'une location à la journée nécessiterait une organisation en terme de présence des agents beaucoup lourdes qu'aujourd'hui. Les critères d'attribution pourraient être revus au renouvellement des tarifs 2021.
- Francis Eynard informe l'assemblée qu'il a visité la bâtisse du 19^{ème} siècle actuellement à vendre rue St Pierre : son parc est exceptionnel et son jardin magnifique. Il estime que ce bâtiment pourrait être acheté par la commune pour y faire une médiathèque par exemple. Monsieur le Maire signale que la commune ne peut acquérir tous les biens en vente de la commune, ni visiter ou préempter les terrains qui font l'objet d'un dépôt de permis de construire. Le Maire ne peut pas non plus refuser de signer un permis de construire instruit par la CABS dès lors qu'il est conforme au PLU de la Commune. Dans ce même registre Monsieur le Maire rappelle que le château de l'hôpital rue St Augustin est aussi une bâtisse remarquable avec un parc certainement intéressant qui hélas est aujourd'hui à l'abandon.

Compte tenu du non-respect du silence requis pour les spectateurs, Monsieur le Maire, après avoir rappelé un première fois la règle, lève la séance à 22h21.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

